



SÉANCE
6 FÉV. 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 6 FÉVRIER 2024, À 19 H 30**

Cette séance ordinaire est présidée par M. Serge Bouchard, maire suppléant. Madame et messieurs les conseillers suivants sont présents : André Côté, Christiane Choinière, Pascal Lamontagne et Sylvain Hainault.

Monsieur François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que M^{me} Audrey Archambault, adjointe au greffe et aux finances, sont aussi présents à cette assemblée.

Monsieur Pierre Fontaine, maire, est absent pour cette séance. Il est à mentionner que ce dernier avait avisé les membres du conseil municipal de cette absence l'automne dernier.

Madame Nathalie Simard, conseillère du district 6, est absente à cette séance pour des raisons familiales.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire suppléant débute la séance sur-le-champ, et tient offrir ses plus sincères condoléances à M^{me} Nathalie Simard pour le décès de son père ainsi qu'à sa famille.

Dix-huit personnes assistent à cette séance.

29/02/24

Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Plusieurs citoyens et citoyennes présentes dans la salle expriment leur mécontentement aux membres du conseil municipal quant à l'augmentation de leur taxe foncière.

Le maire suppléant ainsi que le directeur général et greffier-trésorier expliquent les diverses composantes qui entre en ligne de compte dans la détermination du taux de la taxe foncière et de l'évaluation foncière.

30/02/24

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, et ce, sans modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

31/02/24

Approbaton des comptes

ATTENDU QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Roxton Pond, certifie, par les présentes, que des crédits budgétaires sont disponibles aux fins pour lesquelles le conseil municipal projette les dépenses ci-après décrites;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste de comptes déposée pour cette séance qui s'élève à 262 204,66 \$, taxes incluses, faisant référence aux chèques C2400111 à C2400207;

ATTENDU la vérification des factures de l'entreprise Les Installations Électriques Maheu 2008 inc. s'élevant à 20 277,12 \$, taxes incluses, à la suite du report de l'approbation de ces dernières lors de la séance du 9 janvier dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les déboursés de 262 204,66 \$, taxes incluses, auxquels s'ajoutent les 20 277,12 \$, taxes incluses, associées aux factures de l'entreprise Les Installations Électriques Maheu 2008 inc..

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

32/02/24

Autorisation de paiement de facture : Ami-Bus inc.

ATTENDU la réception de la facture d'Ami-Bus inc., n° 4221, du 1^{er} janvier 2024, de 23 698 \$, sans taxes, concernant le service de transport adapté de personnes sur le territoire de la municipalité de Roxton Pond pour 2024;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture d'Ami-Bus inc., du 1^{er} janvier 2024, n° 4221, de 23 698 \$, sans taxes, relativement à ce transport adapté;

QUE ce paiement soit effectué à partir du poste budgétaire 02-370-90-448-00 (contribution au transport adapté – Granby).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

33/02/24

Autorisation de paiement de factures : Tetra Tech QI inc.

ATTENDU les mandats octroyés à l'entreprise Tetra Tech QI inc. concernant le raccordement des puits n^{os} 4, 5, 6 et 7 ainsi qu'une étude d'avant-projet relative au prolongement des services d'égout et d'aqueduc du secteur de la rue des Bouleaux;

ATTENDU les deux factures en provenance de Tetra Tech QI inc., n^{os} 60847752 et 60847862, respectivement des 9 et 10 janvier 2024, totalisant 9 772,88 \$, taxes incluses, concernant les mandats énoncés précédemment;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures de Tetra Tech QI inc., n^{os} 60847752 et 60847862, respectivement des 9 et 10 janvier 2024, totalisant 9 772,88 \$, taxes incluses, relativement aux mandats ayant trait au raccordement des puits n^{os} 4, 5, 6 et 7 ainsi qu'à une étude d'avant-projet pour le prolongement des services d'égout et d'aqueduc du secteur de la rue des Bouleaux;

QUE ce paiement soit effectué à partir des postes budgétaires 03-310-32-721-12 (recherche en eau souterraine) et 02-413-00-411-00 (services scientifiques et de génie).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

34/02/24

Autorisation de paiement de factures : Les Installations Électriques Maheu 2008 inc.

ATTENDU la réception de 17 factures en provenance de l'entreprise Les Installations Électriques Maheu 2008 inc., des mois de décembre 2023 et janvier 2024, n^{os} 9230, 9253 à 9262, 9271, 9319, 9328 à 9331 et totalisant 20 277,12 \$, taxes incluses, concernant :

- l'achat de lumières de rue;
- l'installation, le remplacement et la réparation de lumières de rue sur diverses artères et autres sites municipaux,
- divers travaux d'électricité au parc des Sports, au chalet des patineurs, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au centre communautaire et au niveau des terrains de pétanque;

ATTENDU QUE les vérifications nécessaires suivant certains de ces travaux ont été effectuées par le Service des travaux publics;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

D'autoriser le paiement des factures de l'entreprise Les Installations Électriques Maheu 2008 inc. décrites ci-haut qui totalisent 20 277,12 \$, taxes incluses;

QUE le paiement soit fait à partir des postes budgétaires 02-340-00-521-00 (entr. et rép. luminaires), 02-702-30-522-00 (entretien réparation bâtiment), 02-310-32-726-00 (travaux centre communautaire), 02-190-00-522-00 (entr. et rép. bâtiments et terrains), 02-702-20-522-00 (entr. et rép. bâtiments et terrains), 02-701-30-522-00 (entr. et rép. bâtiments et terrains), 02-340-00-521-01 (installation nouvelles lumières rues) et 03-310-32-729-00 (loisirs).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

35/02/24

Autorisation de paiement de facture : Les Carrières de St-Dominique ltée

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond effectue le déneigement des artères sur son territoire pendant la période hivernale;

ATTENDU la nécessité d'épandre de l'abrasif et du sel pur sur ces artères pour assurer la sécurité des gens qui les empruntent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture de l'entreprise Les Carrières de St-Dominique ltée, du 13 janvier 2024, n° 392759, de 11 945,28 \$, taxes incluses, concernant l'achat d'abrasif et de sel pur pour le déneigement;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture en provenance des Carrières de St-Dominique ltée, du 13 janvier 2024, n° 392759, de 11 945,28 \$, taxes incluses, concernant l'achat d'abrasif et de sel pur pour le déneigement;

QUE le paiement soit fait à partir des postes budgétaires 02-330-00-621-00 (achats d'agrégats - pierre + 10 % sel) et 02-330-00-621-01 (achats déglaçant sel pur).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

36/02/24

Autorisation de paiement de facture : Enviro Connexions

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a fait l'acquisition du 644, route 139 (lot 3 723 216 du cadastre du Québec) tel que cela est entériné par la résolution 207/06/23;

ATTENDU QUE le bâtiment en présence sur ce lot était décrépit et nécessitait d'être démolit, le tout dans l'optique primaire d'améliorer l'aspect visuel de l'une des entrées du périmètre urbain, mais aussi d'assurer la sécurité des lieux;

ATTENDU QUE la démolition de ce bâtiment a été effectuée, à l'interne, par le Service des travaux publics;

ATTENDU la nécessité d'engager une entreprise relativement à l'entreposage et à l'élimination des rebuts associés à cette démolition;

ATTENDU l'octroi d'un mandat à l'entreprise Enviro Connexions, qui se spécialise, entre autres, dans la location de conteneurs et la gestion des déchets spéciaux, relativement à ce dossier de démolition;

ATTENDU la réception de la facture d'Enviro Connexions, n° 7230-0000013590, du 31 décembre 2023, de 11 198,51 \$, taxes incluses, concernant ce contrat d'entreposage et de gestion des débris de démolition;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture en provenance d'Enviro Connexions, n° 7230-0000013590, du 31 décembre 2023, de 11 198,51 \$, taxes incluses, ayant trait à la collecte des matières résiduelles provenant de cette démolition ainsi qu'à leur élimination;

QUE le paiement soit fait à partir du poste budgétaire 03-310-32-723-00 (644, route 139).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

37/02/24

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 8 000 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Roxton Pond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 000 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
08-20	1 971 129 \$
08-20	1 848 977 \$
08-20	4 179 894 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;
ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéro 08-20, la Municipalité de Roxton Pond souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 février 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer

le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE GRANBY DE LA HAUTE-YAMASKA
450, RUE PRINCIPALE
GRANBY, QC
J2G 2X1

8. Que les obligations soient signées par M. Serge Bouchard, maire suppléant, et M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe. La Municipalité de Roxton Pond, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéro 08-20 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 février 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

38/02/24

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	6 février 2024	Nombre de soumissions :	6
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 février 2024
Montant :	8 000 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 08-20, la Municipalité de Roxton Pond souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 février 2024, au montant de 8 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu six soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

647 000 \$	5,00000 %	2025
677 000 \$	4,65000 %	2026
708 000 \$	4,45000 %	2027
741 000 \$	4,45000 %	2028
5 227 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,97066

Coût réel : 4,74891 %

2 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

647 000 \$	5,10000 %	2025
677 000 \$	4,75000 %	2026
708 000 \$	4,50000 %	2027
741 000 \$	4,45000 %	2028
5 227 000 \$	4,55000 %	2029

Prix : 99,28288

Coût réel : 4,75206 %

3 - SCOTIA CAPITAUX INC.

647 000 \$	5,15000 %	2025
677 000 \$	4,75000 %	2026
708 000 \$	4,50000 %	2027
741 000 \$	4,45000 %	2028
5 227 000 \$	4,45000 %	2029

Prix : 98,98584

Coût réel : 4,75565 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

647 000 \$	5,00000 %	2025
677 000 \$	4,65000 %	2026
708 000 \$	4,45000 %	2027
741 000 \$	4,40000 %	2028
5 227 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,62900

Coût réel : 4,75907 %

5 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

647 000 \$	4,90000 %	2025
677 000 \$	4,65000 %	2026
708 000 \$	4,50000 %	2027
741 000 \$	4,40000 %	2028
5 227 000 \$	4,35000 %	2029

Prix : 98,54400

Coût réel : 4,78352 %

6 - BMO NESBITT BURNS INC.

647 000 \$	5,00000 %	2025
677 000 \$	4,50000 %	2026
708 000 \$	4,50000 %	2027
741 000 \$	4,50000 %	2028
5 227 000 \$	4,50000 %	2029

Prix : 98,79700

Coût réel : 4,83692 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 8 000 000 \$ de la Municipalité de Roxton Pond soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE M. Serge Bouchard, maire suppléant, et M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

39/02/24

Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska : station de lavage d'embarcations nautiques

ATTENDU l'existence du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska qui appuie financièrement des projets structurants visant l'aménagement d'infrastructures, le développement de services et autres projets mobilisateurs, y compris les études et planifications liées à ces projets;

ATTENDU QUE ce fonds permet un financement pour les projets locaux pouvant aller jusqu'à 100 000 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond désire, depuis de nombreuses années, installer une station de lavage d'embarcations nautiques à proximité de la descente de mise à l'eau municipale située sur le site du Club nautique du lac Roxton (anciennement le parc de la plage municipale);

ATTENDU QUE cette station de lavage s'inscrit dans un plan de conservation de la santé du lac Roxton, dont l'amélioration de la qualité de son eau;

ATTENDU QUE le lac Roxton est un plan d'eau très prisé durant la saison estivale, autant par les résidents que les non-résidents, que ce soit pour la pêche, les sports nautiques ou la plaisance;

ATTENDU QU'il serait opportun de déposer une demande d'aide financière à ce fonds afin de pouvoir concrétiser ce projet qui favoriserait la préservation des écosystèmes sains en présence dans le lac et y limiterait l'implantation et la propagation d'espèces envahissantes nuisibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska dans l'optique de réaliser le projet municipal de station de lavage d'embarcations nautiques du lac Roxton;

DE mandater M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, pour déposer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, cette demande d'aide financière au Fonds;

D'autoriser M. Pierre Fontaine, maire, et M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, tout document concernant le financement de ce projet, advenant son acceptation par la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

40/02/24

Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska : sentier pédestre au parc des Sports

ATTENDU l'existence du Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska qui appuie financièrement des projets structurants visant l'aménagement d'infrastructures, le développement de services et autres projets mobilisateurs, y compris les études et planifications liées à ces projets;

ATTENDU QUE ce fonds permet un financement pour les projets locaux pouvant aller jusqu'à 100 000 \$;

ATTENDU le projet du parc des Sports, regroupant une multitude d'installations sportives et récréatives, en présence dans le secteur des rues Gareau et des Plaines;

ATTENDU QUE le désir de la Municipalité de Roxton Pond est de bonifier ce projet par l'ajout d'un sentier pédestre dans la zone boisée en périphérie qui relierait le parc des Sports au sentier du secteur de la rue Delorme;

ATTENDU QU'il serait opportun de déposer une demande d'aide financière à ce fonds afin de mettre à la disposition des usagers du parc, mais aussi de la population active de Roxton Pond, un sentier pédestre en plein cœur de la nature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska dans l'optique de réaliser le projet de sentier pédestre du parc des Sports;

DE mandater M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, pour déposer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, cette demande d'aide financière au Fonds;

D'autoriser M. Pierre Fontaine, maire, et M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, tout document concernant le financement de ce projet, advenant son acceptation par la MRC de La Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

41/02/24

Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) : reddition de comptes finale

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE le conseil municipal s'engage et déclare qu'il a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité de Roxton Pond;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale en ce qui concerne les ouvrages réalisés pour divers bâtiments municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

42/02/24

Demande au programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour soutenir la coopération intermunicipale - étude de mise en commun et d'optimisation des ressources en soutien informatique

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités et villes de la MRC désirent présenter un projet visant la mise en commun des services ou d'activités entre municipalités locales au niveau informatique, incluant une étude de faisabilité, d'opportunité ou de diagnostics en vue la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Un vote est demandé quant à cette prise de décision. Monsieur le maire suppléant désire se prévaloir ici de son droit de vote.

VOTE :

NOM	FONCTION	DISTRICT	POUR	CONTRE
M. Serge Bouchard	Maire suppléant		X	
M. André Côté	Conseiller	1		X
Mme Christiane Choinière	Conseillère	2	X	
M. Pascal Lamontagne	Conseiller	4	X	
M. Sylvain Hainault	Conseiller	5		X
			3	2

Suivant ce vote, il est appuyé et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Roxton Pond s'engage à participer au projet d'étude pour la mise en commun et l'optimisation des ressources en soutien informatique selon les modalités prévues au projet d'entente intermunicipale;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal nomme la MRC de La Haute-Yamaska comme organisme responsable du projet;
- Le conseil municipal autorise M. Pierre Fontaine, maire, et M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, ou, en son absence, M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, l'entente intermunicipale et à faire toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Adoptée à la majorité des membres du conseil présents

43/02/24

Modification du poste de M^{me} Eve de la Chevrotière pour inspectrice municipale et urbanisme

ATTENDU l'embauche à temps plein de M^{me} Eve de la Chevrotière à titre d'inspectrice municipale en bâtiment et urbanisme (résolution 209/06/23);

ATTENDU le mandat d'officier municipal d'Eve de la Chevrotière pour l'application des diverses réglementations concernant le G-100, les nuisances, la salubrité et les autres règlements d'urbanisme ainsi que pour l'émission des avis et des constats d'infraction et, au besoin, la gestion des procédures pénales et judiciaires (résolution 259/07/23);

ATTENDU le récent réaménagement du personnel et des tâches au sein du Service de l'urbanisme ainsi que la formation scolaire et l'expérience professionnelle de M^{me} Eve de la Chevrotière;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le poste de M^{me} de la Chevrotière en lui attribuant le titre d'inspectrice municipale et urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE modifier le titre de M^{me} Eve de la Chevrotière pour inspectrice municipale et urbanisme;

QUE cette modification de titre ne s'accompagne d'aucune probation ni d'aucun changement de statut d'employé, ni de rémunération;

QUE ce nouveau titre prenne effet dans l'immédiat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

44/02/24

Autorisation d'appliquer les règlements G-100, de nuisances, de salubrité et de l'ensemble des règlements d'urbanisme : M. Phillip Picard, inspecteur en bâtiment et urbanisme

ATTENDU le récent réaménagement du personnel et des tâches au sein du Service de l'urbanisme;

ATTENDU la nécessité d'officialiser le mandat d'officier municipal de M. Phillip Picard, inspecteur en bâtiment et urbanisme, concernant l'application des diverses réglementations concernant le G-100, les nuisances, la salubrité et les autres règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE cela inclut aussi l'émission d'avis et de constats d'infraction et, au besoin, la gestion des procédures pénales et judiciaires;

ATTENDU QUE M^{me} Eve de la Chevrotière, inspectrice municipale et urbanisme, avait reçu les fonctions d'officier municipal par la résolution 259/07/23;

ATTENDU QUE le fait d'avoir deux officiers municipaux au sein du Service de l'urbanisme facilitera la gestion des divers dossiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE mandater, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, M. Phillip Picard, inspecteur en bâtiment et urbanisme, pour appliquer les diverses réglementations concernant le G-100, les nuisances, la salubrité et autres règlements d'urbanisme, et pour émettre des avis et des constats d'infraction, au besoin, ainsi que gérer les procédures pénales et judiciaires;

QUE ce mandat prenne effet immédiatement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

45/02/24

Offre de service : surveillance des salles du centre communautaire Armand

Bienvenue

ATTENDU la démission de M. Jean-Pierre Parent à titre de surveillant de salles (résolution 449/12/23);

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a comblé temporairement à l'interne le poste à la surveillance des salles du centre communautaire Armand Bienvenue dans l'attente d'attribuer le poste de manière permanente;

ATTENDU l'affichage de poste effectué à cet effet;

ATTENDU le peu de candidatures reçues en raison de l'horaire atypique caractérisant ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des candidatures déposées et qu'une est ressortie du lot : celle de M. Mario Sorel;

ATTENDU QUE l'offre de service déposée par M. Sorel implique une garantie d'heures par semaine;

ATTENDU QU'une garantie d'heures ne cadre pas avec la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'accepter l'offre de service de M. Mario Sorel relativement à la surveillance des salles du centre communautaire Armand Bienvenue conditionnellement au retrait de la garantie d'heures incluse dans cette dernière;

QUE les heures payées soient celles réellement travaillées;

QUE le mandat de M. Sorel s'amorce au début de mars 2024;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour finaliser l'entente de service avec M. Sorel;

QU'advenant le refus de M. Sorel concernant ce mandat, une autorisation soit permise d'octroyer un contrat à une personne ou une entreprise aux conditions similaires déjà entérinées ou moindre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

46/02/24

Participation au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec 2024

ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ se déroulera du 12 au 14 juin 2024, au Centre des congrès de Québec, et que cet événement fournit des informations essentielles à la bonne gestion municipale;

ATTENDU QUE les frais d'inscription à ce congrès et ceux afférents (repas, déplacement et hébergement) ont été prévus dans les prévisions budgétaires municipales 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soit mandatée pour assister au Congrès de l'ADMQ se déroulant du 12 au 14 juin 2024, à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription à cet événement ainsi que des frais de repas, de déplacement et d'hébergement, et ce, sur présentation des pièces justificatives, et que ces dépenses soient effectuées à même le poste budgétaire 02-130-00-346-00 (Frais de congrès).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

47/02/24

Participation au Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec 2024

ATTENDU QUE le Congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se déroulera, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe, du 18 au 20 avril 2024;

ATTENDU QUE M. Phillip Picard, inspecteur en bâtiment et urbanisme, avait été mandaté pour assister à ce congrès l'année dernière et qu'il est encore opportun de l'y inscrire pour son cheminement professionnel cette année;

ATTENDU QU'il est aussi opportun d'inscrire M^{me} Eve de la Chevrotière, inspectrice municipale et urbanisme, à ce congrès pour la même raison;

ATTENDU QUE les frais d'inscription à ce congrès et ceux afférents (repas, déplacement et hébergement) ont été prévus dans les prévisions budgétaires municipales 2024 en ce qui concerne les formations pour le Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

D'autoriser M. Phillip Picard et M^{me} Eve de la Chevrotière, à titre de délégués municipaux, à assister au Congrès de la COMBEQ, du 18 au 20 avril 2024, à Saint-Hyacinthe;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription à cet événement ainsi que des frais de repas, de déplacement et d'hébergement, et ce, sur présentation des pièces justificatives, et que ces dépenses soient effectuées à même le poste budgétaire 02-610-00-346-00 (Congrès COMBEQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

48/02/24

Participation au Rendez-vous québécois du loisir rural 2024

ATTENDU le Rendez-vous québécois du loisir rural 2024 qui aura lieu les 1^{er} et 2 mai prochains, à Fort-Coulonge, en Outaouais;

ATTENDU QUE cet événement est très enrichissant pour les travailleurs en loisirs, car il laisse place à des formations sur le plein air, les infrastructures sportives et récréatives, le loisir culturel, le bénévolat et l'activité physique;

ATTENDU la participation conjointe des responsables en loisirs de Roxton Pond et de Ste-Cécile-de-Milton lors de l'édition 2023;

ATTENDU QU'il est encore opportun c'est année de mandaté un représentant municipal pour Roxton Pond;

ATTENDU l'intérêt de Ste-Cécile-de-Milton d'y participer aussi cette année;

ATTENDU QUE les frais d'inscription à ce congrès et ceux afférents (repas, déplacement et hébergement) ont été prévus dans les prévisions budgétaires municipales 2024 en ce qui concerne les formations pour le Service des loisirs et des sports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE mandater M^{me} Maude Croteau-Vaillancourt, responsable des communications, des loisirs et des sports, pour représenter la Municipalité de Roxton Pond au Rendez-vous québécois du loisir rural 2024, les 1^{er} et 2 mai prochains, en Outaouais;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription à cet événement ainsi que des frais de repas, de déplacement et d'hébergement, et ce, sur présentation des pièces justificatives, et que ces dépenses soient effectuées à même le poste budgétaire 02-701-50-346-00 (frais de congrès colloque formation);

DE partager les frais d'hébergement et de transport concernant cet événement avec la Municipalité de Ste-Cécile-de-Milton, soit 50 % chacune.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

49/02/24

Modification de la liste des membres du comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond et dépôt de l'organigramme

ATTENDU les dernières modifications de la liste des membres du comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond (résolutions 467/12/22 et 219/06/23);

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour cette liste pour faire état des membres actuels;

ATTENDU la création d'un organigramme des membres du comité de santé et de sécurité au travail lors de la rencontre du comité du 24 janvier 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'organigramme lui ayant été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

QUE le comité municipal de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond soit constitué comme suit :

- M. Jean Bourret – coordonnateur aux travaux publics et aux parcs (président);
- M^{me} Christiane Choinière – conseillère municipale (représentante du conseil municipal);
- M. Dany Prévost – directeur du Service des travaux publics et des parcs municipaux (représentant des cadres);
- M. Stéphane Dufresne – directeur du Service de sécurité incendie et des premiers répondants ainsi que chef préventionniste (représentant des pompiers et des premiers répondants);
- M. Michel Gaudreau – adjoint du Service de traitement des eaux, de l’hygiène de milieu et des bâtiments municipaux (représentant des cols bleus);
- M. Phillip Picard – inspecteur en bâtiment et urbanisme (représentant des cols blancs);
- M^{me} Maude Croteau-Vaillancourt – responsable des communications, des loisirs et des sports (représentes des communications ainsi que des activités sportives et événementielles);
- M^{me} Audrey Archambault – adjointe au greffe et aux finances (secrétaire);

QUE M. Pierre Fontaine, maire, M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, et M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soient autorisés à prendre part aux rencontres du comité municipal de santé et sécurité au travail comme ils le désirent;

D’approuver l’organigramme du comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond tel que déposé, et ce, sans modification.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

50/02/24

Comité de santé et de sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond : demande de formation précise sur les rôles de chaque acteur en sécurité civile avant la simulation

ATTENDU la formation *Initiation à la sécurité civile* suivie par la majorité des employés municipaux, le 5 janvier dernier, et dispensée par l’entreprise Priorité StraTJ;

ATTENDU la simulation d'une situation nécessitant une intervention en sécurité civile qui est prévue prochainement, mais dont la date restera inconnue pour conserver l'effet de surprise;

ATTENDU la demande du comité de santé et de sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond déposée au conseil municipal pour que les employés municipaux ayant suivi la formation d'initiation puissent recevoir une formation plus approfondie sur les rôles et responsabilités de chacun des acteurs composant l'organigramme de sécurité civile;

ATTENDU QUE le conseil municipal comprend l'importance pour les employés municipaux d'être adéquatement formés dans l'optique de pouvoir intervenir rapidement et efficacement en situation de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

QUE tous les employés en présence sur l'organigramme de sécurité civile suivent une formation plus précise sur les rôles et responsabilités de chacun d'eux;

QUE d'autres employés municipaux, au besoin, suivent cette seconde formation;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour planifier cette seconde formation en sécurité civile avec l'entreprise Priorité StraTJ.;

QU'à la suite de cette seconde formation, une simulation soit effectuée pour permettre aux employés de mettre en pratique les acquis concernant les méthodes appropriées d'intervention en sécurité civile.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

51/02/24

Modification et dépôt de l'organigramme des employés municipaux de la Municipalité de Roxton Pond

ATTENDU les divers mouvements récents au sein de l'équipe municipale de Roxton Pond;

ATTENDU QU'en ce sens, il y a lieu de mettre à jour l'organigramme des employés municipaux de Roxton Pond;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet d'organigramme lui ayant été présenté et confirme que l'arborescence de ce dernier rend compte de la situation actuelle de l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE modifier l'organigramme des employés municipaux de Roxton Pond;

D'entériner le dépôt du projet d'organigramme présenté au conseil municipal;

QUE ce projet devienne la version officielle de l'organigramme des employés municipaux de Roxton Pond et prenne effet immédiatement;

QUE cet organigramme soit enregistré sous la cote de correspondance **C02-02-24** et puisse être consulté, au bureau municipal, par toute personne effectuant une demande officielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

52/02/24

Modification et dépôt de l'organigramme de sécurité civile de la Municipalité de Roxton Pond

ATTENDU les divers mouvements récents au sein de l'équipe municipale de Roxton Pond;

ATTENDU la formation *Initiation à la sécurité civile* suivie par la majeure partie de l'équipe municipale;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour l'organigramme de sécurité civile de la Municipalité de Roxton Pond dans l'optique que l'équipe municipale soit prête à intervenir en cas de situation d'urgence;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet d'organigramme lui ayant été présenté et confirme que l'arborescence de ce dernier rend compte de la situation actuelle de l'équipe municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE modifier l'organigramme de sécurité civile de la Municipalité de Roxton Pond;

D'entériner le dépôt du projet d'organigramme présenté au conseil municipal;

QUE ce projet devienne la version officielle de l'organigramme de sécurité civile de la Municipalité de Roxton Pond et prenne effet immédiatement;

QUE cet organigramme soit enregistré sous la cote de correspondance **C03-02-24** et puisse être consulté, au bureau municipal, par toute personne effectuant une demande officielle de consultation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

53/02/24

Autorisation d'accès à clicSÉQUR : Eve de la Chevrotière, inspectrice municipale et urbanisme

ATTENDU le service d'authentification du gouvernement du Québec, clicSÉQUR, qui permet à toutes les entreprises d'accéder gratuitement et en toute sécurité à plusieurs services en ligne offerts par des ministères et des organismes;

ATTENDU QUE l'accès approprié pour le Service de l'urbanisme implique l'obtention d'un identifiant et d'un code par utilisateur;

ATTENDU QUE l'ancienne directrice du Service de l'urbanisme possédait un identifiant ainsi qu'un code, mais que ceux-ci ne sont pas transférables;

ATTENDU la nécessité pour le Service de l'urbanisme de posséder un nouvel accès clicSÉQUR afin de gérer l'échange de diverses informations avec ces ministères ou ces organismes;

ATTENDU QUE, par ces nouvelles fonctions, M^{me} Eve de la Chevrotière, inspectrice municipale et urbanisme, doit transmettre maintes données à diverses instances gouvernementales;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de lui obtenir un identifiant et un code clicSÉQUR;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'autoriser M^{me} Eve de la Chevrotière, inspectrice municipale et urbanisme, à utiliser le service québécois d'authentification gouvernemental clicSÉQUR au nom de la Municipalité de Roxton Pond relativement aux divers dossiers traités par le Service de l'urbanisme;

QUE M^{me} Marie-Josée Rondeau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour demander l'obtention d'un identifiant et d'un code clicSÉQUR pour M^{me} de la Chevrotière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

54/02/24

Affichage de postes : sauveteurs

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir le service de piscine municipale à ses citoyens pour la saison estivale 2024;

ATTENDU la présence obligatoire d'au moins un sauveteur certifié sur les lieux, pendant les heures d'ouverture de la piscine municipale, pour pouvoir accueillir des usagers;

ATTENDU la nécessité d'avoir minimalement trois sauveteurs pour couvrir les plages horaires d'ouverture de la piscine municipale sur une base hebdomadaire;

ATTENDU QUE certains sauveteurs reviendront pour la saison estivale 2024, à temps plein et à temps partiel;

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'embaucher deux sauveteurs supplémentaires pour assurer l'offre du service de la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

D'afficher, sur différents médias, une offre d'emploi pour l'embauche de deux sauveteurs/sauveteuses pour la saison estivale 2024 et suivantes, s'il y a lieu;

QUE M^{me} Maude Croteau-Vaillancourt, responsable des communications, des loisirs et des sports, soit mandatée pour effectuer cet affichage de postes;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté pour gérer le processus de sélection des candidatures avec le comité de sélection dont fera partie M^{me} Croteau-Vaillancourt;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit aussi autorisé à ratifier les contrats de travail concernant ces postes saisonniers avec les candidats choisis, et à signer ces derniers;

QUE l'entente sur les principes directeurs s'applique, s'il y a lieu, aux éléments qui ne seront pas stipulés à l'intérieur des contrats de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

55/02/24

Affichage de postes : préposés à l'entretien des terrains municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond embauche, depuis quelques années, des étudiants pour accomplir diverses tâches associées au Service des travaux publics et à la voirie, entre autres, l'entretien des terrains municipaux, et ce, pendant la saison estivale;

ATTENDU QUE ces embauches, bien qu'elles soient nécessaires pour aider les divers services municipaux, s'inscrivent dans le désir du conseil municipal d'offrir une expérience de travail encadrée à des jeunes;

ATTENDU QU'aucune confirmation n'a à ce jour été reçue quant au retour à l'emploi des employés embauchés les années antérieures;

ATTENDU QU'il y a donc lieu d'embaucher jusqu'à trois préposés aux terrains municipaux pour combler prioritairement les besoins du Service des travaux et de la voirie pendant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'afficher, sur différents médias, une offre d'emploi pour l'embauche de trois préposés à l'entretien des terrains municipaux pour la saison estivale 2024 et suivantes, s'il y a lieu;

QUE M^{me} Maude Croteau-Vaillancourt, responsable des communications, des loisirs et des sports, soit mandatée pour effectuer cet affichage de postes;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté pour gérer le processus de sélection des candidatures avec le comité de sélection dont fera partie M. Dany Prévost, directeur du Service des travaux publics et des parcs municipaux;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit aussi autorisé à ratifier les contrats de travail concernant ces postes saisonniers avec les candidats choisis, et à signer ces derniers;

QUE l'entente sur les principes directeurs s'applique, s'il y a lieu, aux éléments qui ne seront pas stipulés à l'intérieur des contrats de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

56/02/24

Embauche de M. Alain Chevalier à titre de consultant au Service de l'urbanisme

ATTENDU l'abolition de poste au niveau de la direction du Service de l'urbanisme;

ATTENDU le besoin des employés du Service de l'urbanisme d'avoir une personne d'expérience pour les soutenir dans le traitement de dossiers plus complexes, et ce, sporadiquement;

ATTENDU l'ouverture de M. Alain Chevalier, ancien inspecteur sénior en bâtiment et urbanisme pour la Municipalité de Roxton Pond, d'être consultant pour le Service de l'urbanisme jusqu'à concurrence de 5 h par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'embaucher M. Alain Chevalier à titre de consultant pour le Service de l'urbanisme jusqu'à concurrence de 5 h par semaine;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté pour ratifier, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, le contrat de travail concernant ce poste avec M. Chevalier, et à signer ce dernier;

QUE l'entente sur les principes directeurs s'applique, s'il y a lieu, aux éléments qui ne seront pas stipulés à l'intérieur de ce contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

57/02/24

Nomination de M. Pierre Forand à titre de représentant municipal pour siéger à la Table vélo de la Haute-Yamaska

ATTENDU l'embauche de M. Pierre Forand comme contractuel, à titre de chargé de projets à temps partiel, pour épauler les services des sports et des loisirs, des activités culturelles et événementielles ainsi que des travaux publics (résolution 210/06/23);

ATTENDU QUE M. Pierre Forand travaille actuellement sur le dossier de la piste cyclable qui mènera au parc national de la Yamaska;

ATTENDU l'existence de la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska dont la mission première est d'assurer la gestion, la surveillance et l'entretien du réseau cyclable de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE M. Pierre Fontaine, maire, siège sur le conseil d'administration de la Corporation;

ATTENDU la Table vélo de la MRC de La Haute-Yamaska qui est reliée à la Corporation et sur laquelle il serait intéressant qu'un représentant municipal siège en permanence;

ATTENDU QU'il serait opportun et utile, étant donné ses fonctions, que M. Pierre Forand siège sur cette table;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

DE mandater M. Pierre Forand, actuellement chargé de projet au niveau du réseau cyclable de Roxton Pond, pour siéger, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, sur la Table vélo de la Haute-Yamaska;

QUE M. Pierre Fontaine puisse assister aux rencontres de la Table lorsqu'il le désire;

QUE M. Forand rende compte à la direction générale et, s'il y a lieu, au conseil municipal, des sujets en importance traités lors des rencontres de la Table.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Avis de motion du Règlement numéro 02-24 modifiant le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments

Monsieur Sylvain Hainault, conseiller municipal du district 5, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet vise la modification du Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments, plus précisément l'article 2 qui concerne les fonctionnaires désignés pour l'application de ce règlement.

Une demande de dispense de lecture, lors de l'adoption de ce règlement, est donnée en même temps que le dépôt de cet avis de motion.

Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 02-24 modifiant le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments

Document soumis : Projet de règlement numéro 02-24 modifiant le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments

Est présenté et déposé au conseil municipal le projet de règlement numéro 02-24 modifiant le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 10-15
RELATIF À L'ATTRIBUTION DE NUMÉRO
CIVIQUE AUX BÂTIMENTS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a adopté, le 4 août 2015, à une séance ordinaire de son conseil tenue à l'hôtel de ville, le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond désire apporter une modification à ce règlement afin de répondre aux besoins d'application de ce dernier à la suite d'un réaménagement du Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire tenue le 6 février 2024;

POUR CES MOTIFS,

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Section et article amendés

Le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments est amendé à l'article 2 de la SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION.

ARTICLE 3. Amendement de l'article 2

L'article 2 est modifié comme suit :

« L'application du présent règlement est confiée au directeur général et greffier-trésorier, au directeur du Service de l'urbanisme, à l'inspecteur en bâtiment et urbanisme, à l'inspecteur municipal et urbanisme ainsi qu'au directeur et directeur adjoint du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond/Sainte-Cécile-de-Milton.

Ci-après appelés « fonctionnaire désigné ». »

ARTICLE 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire suppléant,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Serge Bouchard

François Giasson

58/02/24

Adoption du projet de règlement numéro 02-24 modifiant le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet de règlement numéro 02-24 modifiant le Règlement numéro 10-15 relatif à l'attribution de numéro civique aux bâtiments;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 02-24, et ce, sans modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

59/02/24

Achat de ponceaux : chemin Maxime et chemin de la Grande-Ligne

ATTENDU la nécessité de remplacer, en 2024, certains ponceaux sur le territoire de Roxton Pond dont l'un sur le chemin Maxime et l'autre sur le chemin de la Grande-Ligne;

ATTENDU QUE les coûts rattachés au changement de ces deux ponceaux sont estimés à 15 000 \$ pour le chemin Maxime et à 25 000 \$ pour la Grande-Ligne;

ATTENDU QUE ces dépenses sont prévues à mêmes les prévisions budgétaires de 2024, dans le budget de fonctionnement voirie, sous l'onglet *Achats de ponceaux*;

ATTENDU QUE ces dépenses sont conformes à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE remplacer, en 2024, un ponceau sur le chemin Maxime et un autre sur le chemin de la Grande-Ligne;

QUE les dépenses associées au remplacement de ces ponceaux totalisent un maximum de 40 000 \$, taxes incluses;

QUE M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, et/ou M. Dany Prévost, directeur du Service des travaux publics et des parcs, soient mandatés, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour acheter et louer le matériel nécessaire au changement de ces ponceaux ainsi que pour gérer le projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

60/02/24

Ingénir : offre de services professionnels (reconfiguration d'accès du chemin de Roxton-Sud à la route 139

ATTENDU QUE les jonctions du chemin de Roxton-Sud et de la route 139 sont problématiques en matière de sécurité routière et que cela a été soulevé par le comité municipal de sécurité publique de Roxton Pond;

ATTENDU la demande déposée au conseil municipal et au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec relativement à la réalisation d'une étude de reconfiguration d'accès au niveau de ces embranchements;

ATTENDU QUE le nombre grandissant d'automobilistes qui empruntent ces deux artères annuellement fait augmenter les risques d'accidents dans le secteur;

ATTENDU QU'après discussion avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, certaines études doivent être réalisées par la Municipalité de Roxton Pond avant d'aller plus loin dans le processus;

ATTENDU la demande d'une soumission à l'entreprise Ingénir quant à la réalisation d'une note technique en circulation pour déterminer la meilleure configuration d'accès dans ce dossier, et ce, dans l'optique de présenter au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec une reconfiguration d'accès sécuritaire et fluide en termes de circulation;

ATTENDU la soumission reçue de cette entreprise, du 19 janvier 2024, s'élevant à 19 500 \$, plus taxes, qui comprend une caractérisation de la situation actuelle et des relevés sur le terrain, une analyse en circulation ainsi qu'une note technique;

ATTENDU QU'une partie de cette dépense est admissible à un remboursement par le ministère dans le cas où ces études seraient concluantes;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Ingénir, de 19 500 \$, plus taxes, concernant une note technique en circulation relativement à la reconfiguration d'accès du chemin de Roxton-Sud à la route 139;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, tout contrat de service ou document connexe à ce dossier;

QUE M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour agir à titre de personne-ressource auprès de l'entreprise Ingénir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

61/02/24

Appui à la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire

ATTENDU QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, de leur employabilité et de leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

ATTENDU QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

ATTENDU QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020);

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

D'appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

D'encourager et de féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité de Roxton Pond pour leur persévérance scolaire;

DE porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer l'appui de la Municipalité de Roxton Pond à cette cause;

DE participer au Jeudi PerséVERT le 15 février 2024, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;

D'afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible;

DE faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSI, à info@reussirestrie.ca.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

62/02/24

Entérinement de la procédure de tirage des réservations de salles du temps des Fêtes au centre communautaire Armand Bienvenue

ATTENDU QU'en 2023, les réservations du temps des Fêtes au centre communautaire Armand Bienvenue concernant les 24, 25, 26, 30, 31 décembre et 1^{er} janvier ont été déterminées par un tirage au sort effectué devant témoins lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril dernier;

ATTENDU QUE cette procédure était dans l'optique d'offrir une chance égale à tout résident de Roxton Pond de pouvoir obtenir une réservation pour l'une de ces dates;

ATTENDU QUE la procédure de tirage au sort s'est bien déroulée et que le conseil municipal désire procéder de la même façon cette année ainsi que pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QU'un tirage au sort devant témoins soit effectué, chaque année, à la séance ordinaire du conseil municipal d'avril, pour déterminer à quelles personnes seront allouées les salles du centre communautaire Armand Bienvenue pour les 24, 25, 26, 30, 31 décembre et 1^{er} janvier;

QUE la date limite du dépôt des demandes de réservation soit le dernier vendredi de mars, à 16 h;

QUE seul un résident de Roxton Pond puisse déposer une demande de réservation pour ces dates dans le cadre du tirage;

QU'une seule demande par famille puisse être déposée pour la même réservation;

QUE les salles admissibles au tirage soient les deux demi-salles (l'une avec scène, l'autre sans scène) et le sous-sol;

QUE deux plages horaires quotidiennes par salle soient disponibles pour le tirage, soit de 7 h 30 à 15 h 30 et de 17 h 30 à 3 h le lendemain;

QUE les heures de ces plages horaires soient modifiables par la direction générale, et ce sans préavis, afin faciliter la gestion des locations, au besoin;

QUE la personne responsable des locations de salles pour la Municipalité de Roxton Pond soit mandatée pour recevoir et compiler les demandes de réservation pour les dates précédemment énumérées ainsi que pour préparer le matériel en vue du tirage au sort;

QUE cette personne soit aussi mandatée pour communiquer les résultats aux résidents qui ont déposé des demandes, et pour gérer les contrats de location et les paiements y étant rattachés par la suite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

63/02/24

Événement Pickup Hot Rod du Québec : demande d'utilisation du terrain du parc des Sports

ATTENDU la demande au conseil municipal pour la tenue de l'événement Pickup Hot Rod du Québec, le 14 septembre 2024, le 21 septembre en cas de pluie, de 8 h à 16 h 30, au parc des Sports;

ATTENDU QUE l'organisateur est M. Michel Latulippe, citoyen de Roxton Pond;
ATTENDU QU'en plus du prêt d'un terrain municipal, le promoteur sollicite le prêt des mêmes équipements que l'année dernière ainsi que la mobilisation de certains services municipaux, dont une alimentation en électricité suffisante au bon déroulement de l'événement et des employés du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE l'événement Pickup Hot Rod du Québec rayonne à l'extérieur de la communauté roxtonaise et engendre des retombées économiques et touristiques positives;

ATTENDU QUE tous les profits générés par cet événement seront remis à des organismes sur le territoire de Roxton Pond;

ATTENDU QUE le comité organisateur s'engage à remettre les lieux dans le même état qu'avant le déroulement de l'événement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE refuser la tenue de l'événement Pickup Hot Rod du Québec sur le terrain du parc des Sports;

D'autoriser la tenue de l'événement Pickup Hot Rod du Québec, le 14 septembre prochain ou le 21 septembre en cas de pluie, sur les terrains de soccer et de baseball à proximité de l'école ainsi que sur le stationnement de l'église;

DE prêter les mêmes équipements et de mobiliser les mêmes services municipaux que l'année dernière pour le déroulement de cet événement;

DE fournir deux employés du Service des travaux publics pour aider M. Michel Latulippe dans la gestion des sites municipaux prêtés;

QUE ces employés soient présents sur le site dès le début des installations jusqu'à la fin du démantèlement de ces dernières pour superviser le tout;

QUE ces derniers soient payés à temps et demi étant donné que l'événement se déroulera la fin de semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

64/02/24

Demande de commandite : Toma-Félix et Tristan Gingras Dion

ATTENDU la demande de commandite au conseil municipal de M^{me} Catherine Gingras relativement à ces deux fils, Tristan et Toma-Félix Gingras Dion, hockeyeurs et résidents de Roxton Pond;

ATTENDU QUE Tristan et Toma-Félix, étudiants en sport-études pour les Gouverneurs de l'école Massey-Vanier, ont été repêchés pour participer au United World Games, en Autriche, au mois de juin 2024, dans la discipline du hockey de glace U16, pour représenter le Canada et plus particulièrement le Québec;

ATTENDU QUE cet événement est le plus grand au niveau sportif junior et regroupe 12 disciplines sportives différentes accueillant des jeunes de partout dans le monde;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière concerne le défraiement de certains coûts inhérents à la participation à cet événement (ex. : frais d'inscription, frais de voyage, frais d'hébergement, etc.) qui sont évalués à 4 000 \$ par joueur;

ATTENDU QUE ces athlètes représentent dignement la communauté roxtonaise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE remettre à Tristan et Toma-Félix Gingras Dion un support financier de 250 \$ chacun pour les aider dans leur participation au United World Games, en Autriche, cet été.

Le conseil municipal souhaite la meilleure des chances à MM. Tristan et Toma-Félix Gingras Dion lors de ce prestigieux événement, mais aussi pour leur progression dans ce sport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

65/02/24

**Participation à la 33^e édition du Brunch-Bénéfice d'Oasis santé mentale
Granby et région**

ATTENDU QU'Oasis santé mentale Granby et région organise un brunch-bénéfice, le 28 avril 2024, à l'Hôtel Castel, sous la présidence d'honneur de M. Patrick Melchior, préfet de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond participe, depuis de nombreuses années, à ce brunch-bénéfice;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 125 \$ par personne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'acheter deux billets pour la 33^e édition du Brunch-Bénéfice d'Oasis santé mentale Granby et région afin que la Municipalité de Roxton Pond soit représentée lors de cet événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

66/02/24

École de la Haute-Ville : demande de bourses pour son gala méritas

ATTENDU la demande de bourses étudiantes reçue, le 22 janvier dernier, en provenance du directeur de l'école secondaire de la Haute-Ville pour souligner le travail des élèves qui, par leurs efforts soutenus et leur comportement exemplaire, auront su se démarquer;

ATTENDU QUE le conseil municipal encourage, depuis quelques années déjà, la persévérance et l'accomplissement scolaire des jeunes de son territoire par la donation de ce type de bourses;

ATTENDU l'événement Gala Méritas qui se déroulera le 4 juin 2024, en soirée, au Théâtre Palace de Granby;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

QUE le conseil municipal encourage financièrement, par un don de 100 \$, un ou une élève de l'école secondaire de la Haute-Ville qui, dans la mesure du possible, réside sur le territoire de Roxton Pond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

67/02/24

International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby : demande d'utilisation des terrains du parc des Sports

ATTENDU l'accueil de matchs de l'International de soccer de Jean-Yves Phaneuf de Granby, en 2023, au parc des Sports (300/08/23);

ATTENDU la réitération de cette demande pour les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2024;

ATTENDU QUE la saison de soccer de Roxton Pond sera terminée lors du déroulement du tournoi, donc que les activités municipales ne seront en rien perturbées par cet événement;

ATTENDU QU'un tel événement au cœur de la municipalité est un atout pour l'aspect commercial et récréotouristique;

ATTENDU QUE le conseil municipal a fait le point avec les organisateurs du tournoi suivant l'édition de l'année dernière et que certains éléments ont été abordés, entre autres, la gestion du site, les installations septiques et les aires de stationnement;

ATTENDU l'intérêt du conseil municipal d'accueillir à nouveau ce tournoi, conditionnellement à certains ajustements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE le conseil municipal permette l'utilisation des terrains de soccer du parc des Sports ainsi que des équipements connexes de même que des installations septiques pour le déroulement de certains matchs de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby, les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2024, et ce, conditionnellement au respect de certaines conditions;

QU'une somme de 1 000 \$, non remboursable, soit demandée aux organisateurs de l'événement en guise de frais d'utilisation du site;

QU'un contrat soit signé entre la Municipalité de Roxton Pond et l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby quant aux conditions et termes d'utilisation des terrains de soccer et de certaines installations mise à la disposition des usagers lors du déroulement de cet événement;

QUE M^{me} Annie Patenaude, responsable des activités culturelles et événementielles, soit mandatée, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour rédiger et signer ce contrat d'utilisation du parc des Sports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

68/02/24

Participation à la 14^e édition de la Dégustation de vins Au Diapason

ATTENDU la demande de participation reçue relativement à la 14^e édition de la Dégustation de vins Au Diapason qui aura lieu, le 20 mars prochain, à l'Atelier Archibald de Granby;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond soutient, depuis de nombreuses années, la mission de La Maison Au Diapason qui est d'accueillir gratuitement les personnes en fin de vie de la région afin de leur offrir des soins palliatifs et un accompagnement psychologique et spirituel de qualité dans un environnement humain et bienveillant;

ATTENDU QUE les billets pour participer à cet événement s'élèvent à 250 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

QUE le conseil municipal délègue M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, pour participer à l'édition 2024 de la Dégustation de vins Au Diapason au profit de la Fondation Au Diapason;

QUE le conseil municipal autorise cette dépense de 250 \$ pour la participation à cet événement caritatif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

69/02/24

Gestion Vincent et Limoges inc. : demande de commandite de location de salle pour de la formation concernant le camp de jour de Roxton Pond

ATTENDU la reconduction de la gestion du camp de jour municipal, en 2024, à l'entreprise Les Camps AES, une division de Gestion Vincent et Limoges inc.;

ATTENDU la demande de location d'une demi-salle du centre communautaire Armand Bienvenue relativement à une formation qui sera dispensée, le 13 juin prochain, entre autres aux animateurs et assistants-animateurs qui travailleront au camp de jour de Roxton Pond;

ATTENDU le dépôt au conseil municipal d'une demande de commandite pour l'obtention de la gratuité des frais de location quant à cette réservation à des fins de formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE le conseil municipal offre gratuitement la location d'une demi-salle du centre communautaire Armand Bienvenue pour cette formation qui sera dispensée, entre autres aux animateurs et assistants-animateurs qui œuvreront au camp de jour de Roxton Pond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

70/02/24

Ingénir : offre de services professionnels relativement à une estimation des coûts des travaux d'avant-projet concernant le réaménagement du Club nautique du lac Roxton

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond projette le réaménagement de son Club nautique du lac Roxton;

ATTENDU QUE ce réaménagement inclurait un stationnement facilitant l'accès à la rampe de mise à l'eau municipale ainsi que l'installation d'une station de lavage pour les embarcations nautiques;

ATTENDU la demande d'une soumission à l'entreprise Ingénir quant à la réalisation d'un relevé complet du site, la conception d'un stationnement pour l'accès à la rampe de mise à l'eau, la conception pour la mise en place d'une station de lavage pour les embarcations nautiques ainsi que la production de plans et de devis pour la réalisation des travaux rattachés au réaménagement du site;

ATTENDU la soumission reçue de cette entreprise, du 24 janvier 2024, s'élevant à 17 200 \$, plus taxes, qui comprend la conception préliminaire ainsi l'estimation des coûts du projet de même que la production de tous les documents finaux qui serviront aux travaux de construction sur le site;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Ingénir, de 17 200 \$, plus taxes, relativement à la création de concepts et à une estimation des coûts pour l'implantation d'un stationnement facilitant l'accès à la rampe de mise à l'eau municipale et d'une station de lavage d'embarcations nautiques;

QUE M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, tout contrat de service ou document connexe à ce dossier;

QUE M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, soit mandaté, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour agir à titre de personne-ressource auprès de l'entreprise Ingénir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

71/02/24

Tetra Tetra QI inc. : offre de services professionnels concernant l'évaluation de la sécurité du barrage (étude de rupture du barrage)

ATTENDU la résolution 234/06/23 concernant l'attribution d'un mandat à Tetra Tech QI inc. relativement à la rédaction d'un rapport de l'état du barrage du lac Roxton Pond ainsi qu'à une estimation des coûts de réparation de ce dernier;

ATTENDU l'offre de services professionnels en ingénierie en provenance de Tetra Tech QI inc., du 29 novembre 2023, de 33 750 \$, taxes incluses, ayant trait à la mise à jour de l'étude de rupture du barrage du lac Roxton et à l'évaluation du niveau des conséquences dans le cadre de l'évaluation de sécurité de ce barrage;

ATTENDU QUE cette mise à jour est la première étape d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage qui doit être réalisée conformément au *Règlement sur la sécurité des barrages*;

ATTENDU QUE cette mise à jour déterminera l'étendue de l'étude de sécurité du barrage à réaliser par la suite et permettra de minimiser les incertitudes liées à l'ampleur de l'étude d'évaluation de sécurité du barrage et aux coûts associés;

ATTENDU QUE Tetra Tech QI inc. est l'entreprise avec laquelle la Municipalité de Roxton Pond fait affaire en ce qui les concerne les services d'ingénierie et de conseil pour ses barrages;

ATTENDU QUE cette dépense est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

D'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de l'entreprise Tetra Tech QI inc., du 29 novembre 2023, de 33 750 \$, taxes incluses, concernant une mise à jour de l'étude de rupture du barrage du lac Roxton Pond de même que l'évaluation du niveau des conséquences;

D'autoriser le paiement des factures associées à ce dossier qui seront facturées mensuellement à la Municipalité de Roxton Pond en fonction du taux d'avancement des tâches effectuées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

72/02/24

Ouverture du lac Roxton pour la saison hivernale

ATTENDU QUE les citoyens de Roxton Pond peuvent profiter des plaisirs de la pêche hivernale sur le lac Roxton lorsque les conditions de la glace le permettent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond donne accès au lac Roxton en hiver par sa descente d'embarcations nautiques moyennant certaines conditions, dont une épaisseur minimale requise de glace de 12 pouces pour accueillir les camions, comme cela est recommandé par la Société de sauvetage du Québec;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Ste-Cécile-de-Milton est mandaté, depuis un certain nombre d'années, pour mesurer l'épaisseur de la glace à de multiples endroits sur le lac ainsi que pour rendre compte au conseil municipal de l'état de cette dernière;

ATTENDU QU'actuellement, la glace oscille entre 8 et 10 pouces selon les différents secteurs du lac sondés et qu'il n'y a pratiquement pas de neige sur le lac pour limiter les déplacements des usagers;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des conditions actuelles de la glace sur le lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE le conseil municipal, après analyse, ne donne pas accès au lac Roxton par sa descente d'embarcations nautiques;

QUE le Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond / Ste-Cécile-de-Milton continue à sonder l'épaisseur de la glace ainsi qu'à rendre compte de l'état de cette dernière au conseil municipal;

QUE M. Pierre Fontaine, maire, et M. François Giasson, directeur général et greffier-trésorier, soient mandatés, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour analyser les données à venir concernant l'état de la glace et, s'il y a lieu, décider d'ouvrir l'accès au lac par la descente municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

73/02/24

Adoption du rapport d'activité 2023 du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska

Document soumis :

Rapport annuel d'activité de la Municipalité de Roxton Pond quant au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska – 2023

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a déposé son rapport annuel d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Roxton Pond contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE suivant l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, ce rapport annuel d'activité pour l'exercice 2023 doit être adopté par résolution dans les trois mois de la fin de l'année financière;

ATTENDU QUE sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera effectuée par la MRC de La Haute-Yamaska, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici au 31 mars 2024, conformément aux directives du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond adopte le rapport annuel d'activité du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska relevant de la Municipalité de Roxton Pond, daté de février 2024, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

QUE la Municipalité de Roxton Pond confie le soin à la MRC de La Haute-Yamaska de procéder à sa transmission par son rapport régional annuel d'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

74/02/24

Comité de santé et de sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond : demande d'installation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) sur certains sites municipaux

ATTENDU QUE le comité de santé et sécurité au travail de Roxton Pond a discuté, à quelques reprises lors de ses rencontres, de l'importance d'installer des défibrillateurs externes automatisés (DEA) sur la plupart des sites publics municipaux;

ATTENDU QU'il y a déjà un défibrillateur permanent en présence au centre communautaire Armand Bienvenue ainsi qu'un portatif, servant en alternance pour le chalet des patineurs et la piscine municipale;

ATTENDU QUE le comité de santé et sécurité au travail de Roxton Pond demande au conseil municipal l'installation de défibrillateurs externes automatisés permanents à la bibliothèque, au parc des Sports, à la piscine municipale et autres sites publics municipaux, au besoin;

ATTENDU QUE le conseil municipal est conscient de l'importance de l'accès à un défibrillateur pour les usagers des différents sites municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'acquérir, pour le moment, trois défibrillateurs externes automatisés qui seront disposés de façon permanente à la bibliothèque, au parc des Sports ainsi qu'à la piscine municipale;

QUE le défibrillateur externe automatisé mobile, si cela est possible, soit disposé de façon permanente au chalet des patineurs;

QUE M. Jean Bourret, coordonnateur aux travaux publics et aux parcs, et/ou M. Stéphane Dufresne, directeur du Service de sécurité incendie et des premiers répondants de Roxton Pond/Ste-Cécile-de-Milton, soient mandatés, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour vérifier la possibilité d'obtenir des subventions pour l'acquisition de ces défibrillateurs cardiaques ou de les obtenir à moindre coût;

QUE ces derniers soient aussi mandatés, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, pour acquérir ces appareils et voir à leur installation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

75/02/24

Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond : demande d'appui à une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska (acquisition du logiciel Navig)

ATTENDU le désir de la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond d'acquérir la plateforme d'outils logiciels intégrés Navig qui lui permettra une gestion plus efficace des services offerts à sa clientèle;

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska concernant l'acquisition de cette plateforme;

ATTENDU la demande d'appui de la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond à la Municipalité de Roxton Pond relativement au dépôt de cette demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond offre une multitude de services essentiels en santé à la population roxtonaise et que le conseil municipal est conscient de l'impact positif que cette plateforme aura sur la prise en charge de la clientèle de ce dispensaire de soins.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond relativement à son dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska en regard à l'achat de la plateforme d'outils de gestion du service à la clientèle Navig.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

76/02/24

Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond : demande d'appui à une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska (acquisition d'un appareil médical électrocardiogramme)

ATTENDU le désir de la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond d'acquérir un nouvel appareil médical électrocardiogramme afin de remplacer celui qu'elle possède actuellement qui a une quinzaine d'années;

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska concernant l'acquisition de cet appareil médical;

ATTENDU la demande d'appui de la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond à la Municipalité de Roxton Pond relativement au dépôt de cette demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond offre une multitude de services essentiels en santé à la population roxtonaise et que le conseil municipal est conscient que cette acquisition d'équipement permettra d'améliorer la qualité de cette offre de services.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond relativement à son dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska en regard à l'achat d'un appareil médical servant à effectuer des électrocardiogrammes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

77/02/24

La Ruche Estrie : demande d'appui à une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska (soutien aux projets en lien avec l'environnement et l'écocitoyenneté chez les jeunes de 15 à 35 ans)

ATTENDU le désir de l'organisme La Ruche Estrie, avec ses partenaires, de développer un nouveau projet visant à offrir un soutien technique et financier aux jeunes de 15 à 35 ans de la Haute-Yamaska qui souhaitent réaliser une initiative à caractère environnemental et écocitoyen dans leur communauté;

ATTENDU QUE l'objectif primaire de la démarche est d'accroître les compétences entrepreneuriales au sens large des jeunes et de générer de la participation citoyenne ainsi que d'outiller et de conscientiser les jeunes aux enjeux environnementaux;

ATTENDU QUE le projet vise principalement les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion socioprofessionnelle, sans être complètement exclusif;

ATTENDU QUE La Ruche Estrie souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska concernant la mise en place de ce projet;

ATTENDU la demande d'appui de La Ruche Estrie à la Municipalité de Roxton Pond relativement au dépôt de cette demande d'aide financière;

ATTENDU QUE La Ruche Estrie est un organisme à but non lucratif spécialisé en financement participatif et que sa mission est de favoriser l'émergence de projets stimulant l'économie, le rayonnement et la vitalité d'une région;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère que ce projet est une belle initiative pour favoriser l'acquisition et le maintien de compétences dans le domaine entrepreneurial, environnemental et écocitoyen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} Christiane Choinière

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

QUE le conseil municipal appuie La Ruche Estrie relativement à son dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés de la MRC de La Haute-Yamaska en regard à la concrétisation de son projet d'offrir un soutien significatif aux jeunes entrepreneurs de 15 à 35 ans de la Haute-Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

78/02/24

Carte municipale : Éditions Média Plus Communication

ATTENDU la *Convention de mise à disposition gratuite* signée, le 18 janvier 2023, entre la Municipalité de Roxton Pond et l'entreprise Éditions Média Plus Communication concernant la mise à disposition d'un mobilier urbain présentant une carte de la municipalité ainsi que des encarts publicitaires ayant servi à financer ce panneau;

ATTENDU QUE cette convention implique aussi la production de 1000 cartes papier;

ATTENDU QUE la durée de cette présente convention est de six (6) années consécutives et que, tous les deux (2) ans, Éditions Média Plus Communication s'engage à procéder au renouvellement des encarts publicitaires et à la production de 1000 cartes routières papier;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire un second mobilier urbain sur le territoire de Roxton Pond, mais à partir de 2025 seulement;

ATTENDU QUE son emplacement serait au parc des Sports;

ATTENDU la nécessité d'avertir l'entreprise Éditions Média Plus Communication d'un tel désir pour 2025;

ATTENDU QUE cette entente de service est conforme à la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Roxton Pond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'ajouter un second mobilier urbain sur le territoire de Roxton Pond, en 2025, au parc des Sports;

D'amender la présente *Convention de mise à disposition gratuite* en vigueur afin qu'elle englobe un mobilier urbain supplémentaire;

QUE les panneaux soient modifiés en alternance aux deux ans;

QUE les cartes routières papier soient imprimer seulement au besoin et non à chaque deux ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Dépôt de la correspondance

- C01-02-24** Organigramme des membres du comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond
- C02-02-24** Organigramme des employés municipaux de la Municipalité de Roxton Pond
- C03-02-24** Organigramme de sécurité civile de la Municipalité de Roxton Pond
- C04-02-24** Procès-verbal de la réunion du comité de CNESST des pompiers et premiers répondants de Roxton Pond / Ste-Cécile-de-Milton du 17 janvier 2024
- C05-02-24** Procès-verbal de la rencontre du comité de santé et sécurité au travail de la Municipalité de Roxton Pond du 24 janvier 2024

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Sept personnes sur celles présentes dans la salle s'adressent au conseil municipal en cette deuxième période de questions et de commentaires.

Questions et commentaires reçus :

- Un citoyen s'interroge sur la durée du paiement de la dette d'égout et d'aqueduc dans son secteur. Ce dernier fait part aussi d'une problématique de déneigement.

Réponse : Le directeur général et greffier-trésorier invite le citoyen à se rendre au bureau municipal afin qu'on puisse lui exposer le détail de la dette de son secteur étant donné qu'il y a eu plusieurs phases de travaux.

Aussi, il mentionne que le directeur du Service du déneigement ira constater sur place cette problématique de déneigement.

- Quelques citoyens désirent obtenir des précisions quant au point 7.7 de l'ordre du jour, entre autres, concernant les 1000 \$ de frais qui seront demandés aux organisateurs de l'International de soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby concernant l'utilisation du parc des Sports.

Réponse : Le directeur général souligne que les 1000 \$ de frais d'utilisation qui seront facturés serviront à défrayer le salaire des employés municipaux qui seront présents sur place pendant l'événement, les fournitures sanitaires ainsi que l'entretien des terrains. Il précise aussi qu'un contrat a été rédigé par la responsable des événements et que ce dernier fait état de multiples conditions qui devront être respectées par les organisateurs lors du déroulement du tournoi.

Monsieur Pascal Lamontagne, conseiller municipal du district 4, quitte son siège et sort de la salle du conseil, à 20 h 45, pour des raisons de santé.

- Un citoyen demande s'il est possible de connaître les dépenses annuelles associées aux congrès et aux formations auxquels assistent les employés municipaux.

Réponse : Le directeur général et greffier-trésorier indique que les dépenses associées aux congrès et aux formations peuvent être mises à la disposition des citoyens suivant une demande formelle.

- Une citoyenne mentionne qu'il est surprenant que les taxes augmentent malgré le nombre de nouveaux logements ces trois dernières années.
- Un citoyen demande si la piste cyclable qui se rendra jusqu'au parc national de la Yamaska nécessitera l'achat de parcelles de terrain. Il demande aussi le moment où sera fait le raccordement de ce lien cyclable au parc.

Réponse : Le directeur général et greffier-trésorier précise qu'aucun achat de la sorte ne sera nécessaire dans ce dossier, et il espère que le raccordement pourra s'effectuer en 2024.

79/02/24

Clôture de la séance ordinaire

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M^{me} Christiane Choinière

Et résolu :

DE clore cette séance ordinaire à 21 h 02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présent

Le maire suppléant,

Le directeur général et greffier-trésorier,

Serge Bouchard

François Giasson